Image not found or type unknown

Nouveau bailleur = nouveau bail ?

Par **Tiamat69fr**, le **15/01/2014** à **11:15**

Bonjour,

Lorsqu'un logement locatif change de propriétaire, sans que le nouveau reprenne le logement pour l'habiter, un nouveau bail au nouveau du repreneur doit il être fait et envoyé au locataire ?
Ou un avenant au bail en cours, peut-être ?

Cordialement
Tiamat69fr

Par **janus2fr**, le **15/01/2014** à **13:53**

Bonjour,
Rien de tout ça, c'est le même bail qui se poursuit.
Le nouveau propriétaire n'a que le devoir d'avertir le locataire du changement et de lui donner ses coordonnées pour le versement du loyer.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés